



PROTOCOLE DE REPRISE MUSEE DE LA FOURME ET DES TRADITIONS MOIS DE JUILLET ET AOUT 2020

1. LE MUSEE ET SON CONTEXTE

Situé sur la commune de SAUVAIN labellisée « village de caractère » par le Département de la Loire, le Musée de la Fourme et des traditions existe depuis plus de 50 ans et occupe un bâtiment communal depuis 2004.

Géré par une association composée d'une centaine d'adhérents, il est administré de fait par un groupe d'une vingtaine de bénévoles ces derniers assurant son entretien et une partie importante de son ouverture au public.

Depuis plusieurs années son fonctionnement vis-à-vis du public est le suivant :

- ✓ Visiteurs individuels :
 - dimanches et jours fériés de mai, juin, septembre et octobre de 14 h 30 à 18 h 30. Pendant cette période l'ouverture est assurée totalement par des adhérents bénévoles
 - tous les jours en juillet aout de 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30. Pendant ces 2 mois l'ouverture est assurée par 2 salariés (un au titre du Musée, un au titre du conseil départemental au regard du label « village de caractère ») et par des adhérents bénévoles
- ✓ Visiteurs en groupe :
 - toute l'année sur rendez vous, les groupes bénéficiant d'une visite commentée par un guide bénévole.

Le Musée, d'une **superficie d'exposition de 800 m²**, est composé de 9 salles d'exposition, une salle de vidéo-projection et d'un hall d'accueil (billetterie). Il est équipé de deux WC, d'un bureau et d'un local rangement ces deux derniers étant non accessibles au public. La plupart des expositions sont accessibles au public en situation de handicap. A ce sujet un audit récent devrait statuer sur la labellisation du musée.

Les expositions concernent la vie agricole et pastorale en FOREZ en liaison avec la production de la Fourme de Montbrison ainsi que des vieux métiers très présents autrefois dans le Haut Forez (scieurs de long, scie battante hydraulique, maréchal ferrant, charron, forgeron.

En ce qui concerne la fréquentation, le Musée reçoit environ **6000 visiteurs par an** se répartissant comme suit

- ✓ 76 groupes représentant 2200 visiteurs et bénéficiant d'une visite commentée. Cette clientèle est presque exclusivement reçue en avril-mai-juin et en septembre-octobre
- ✓ 1000 à 1500 visiteurs le 15 aout de chaque année. Cette affluence exceptionnelle est liée à l'existence d'une fête des aïelles myrtilles qui se déroule traditionnellement le 15 aout à Sauvain depuis plus de 40 ans et qui attire plus de 3000 visiteurs chaque année sur le village. **En 2020 cette fête n'aura pas lieu du fait de la pandémie (report en 2021).**

- ✓ 2000 à 2500 visiteurs sur le reste de l'année et plus particulièrement sur juillet-août, mois où l'affluence touristique est la plus importante localement.

A titre d'exemple la fréquentation 2019 en juillet août s'est répartie comme suit :

- ✓ 685 visiteurs en juillet (22 par jour en moyenne) avec une pointe le 28 juillet 2019 avec 70 visiteurs
- ✓ 1095 visiteurs en août 2019 (35 par jour en moyenne) avec une pointe le 14 août 2019 avec 89 visiteurs

Enfin le Musée est un acteur économique important du territoire. Outre l'offre culturelle qu'il représente, il constitue un complément indispensable aux activités commerciales locales : restaurant (accueil de groupes), épiceries, fromageries.

2. PROTOCOLE DE REPRISE

2.1. Philosophie générale

Même si le modèle économique du Musée n'est pas menacé par la pandémie (fonctionnement en majorité avec des bénévoles donc sans beaucoup de charges), au moins pour la partie fonctionnement, nous avons pensé qu'une ouverture estivale du site était souhaitable et ce pour plusieurs raisons :

- ✓ Présenter une offre culturelle locale dans une période où la quasi-totalité des animations culturelles du territoire ont été annulées (par exemple fête des airelles myrtilles et fête locale pour la seule commune de Sauvain) et permettre ainsi aux visiteurs (dont on peut penser qu'ils seront nombreux du fait de vacances françaises « imposées ») fréquentant notre territoire de se cultiver.
- ✓ Assurer notre rôle économique complémentaire auprès des commerces locaux qui pourront ainsi bénéficier de la fréquentation du musée.

2.2. Période de validité du protocole de reprise

Le présent protocole s'appliquera du 1 juillet au 30 août 2020. Au delà de cette date et en fonction de l'évolution de la pandémie et des mesures gouvernementales qui seront en vigueur, il sera révisé pour intégrer (ou pas) les visites commentées de groupes.

2.3. Les principes généraux

Pour bâtir ce protocole de reprise, nous nous sommes inspirés du document d'Aide à la reprise d'activité et à la réouverture au public des musées et monuments » établi par le Ministère de la culture.

Nous avons donc retenu quelques principes suivants :

- ✓ **Accueil limité aux visiteurs individuels** (familles)
- ✓ Adaptation des horaires d'ouverture du Musée : actuellement ouvert matin (10 h à 12 h 30) et après midi (14 h 30 à 18 h 30) le musée ne sera **ouvert que l'après midi (plage horaire 14 h -18 h 30)**
- ✓ Régulation et **limitation de la fréquentation**
- ✓ Mise en place de **mesures d'organisation** : communication, circulations, etc.
- ✓ Mise en place de **mesures de protection sanitaire individuelles et collectives** tant pour les personnels du musée que pour les visiteurs : gel hydro-alcoolique, masques, etc.
- ✓ Etablir un bilan régulier (semaine) du fonctionnement de ce protocole afin de pouvoir le modifier ou l'adapter.

2.4. Régulation et limitation de la fréquentation.

Afin de permettre aux visiteurs individuels de facilement respecter les mesures de distanciation physique et de profiter pleinement de leur visite, **une jauge maximale de 50 visiteurs est retenue** pour l'ensemble de la structure. Compte tenu de la surface totale disponible (800 m²), cette jauge représente un espace disponible moyen de 16 m² par visiteur.

Le musée étant constitué d'espaces d'exposition thématiques séparés, des panneaux rappelant les règles de distanciation physique et recommandant aux visiteurs de les respecter scrupuleusement seront apposés à l'entrée de chaque espace.

Le personnel d'accueil aura pour mission de vérifier le respect des recommandations écrites et de réguler la fréquentation afin de respecter cette jauge pendant la durée du créneau d'ouverture.

2.5. Les mesures techniques d'organisation

Afin de permettre aux visiteurs de respecter les consignes réglementaires et en particulier les mesures barrières un certain nombre de mesures techniques et d'équipement seront mis en place :

- ✓ Les WC du musée seront rendus **inaccessibles au public** sachant que la commune dispose de WC publics neufs, entretenus et accessibles aux personnes à mobilité réduite à proximité immédiate du Musée (moins de 100 mètres)
- ✓ **Mise en place d'un plexiglas** sur le bureau d'accueil (billetterie) permettant d'isoler personnels et visiteurs lors de l'achat des billets
- ✓ **Mise en place d'une signalétique de circulation** permettant d'éviter le croisement des visiteurs. Seuls 3 points (2 escaliers et un couloir) sont des lieux de croisement incontournables. Une signalétique adaptée sera mise en place invitant les visiteurs à se succéder dans ces lieux de croisement.
- ✓ **Création d'une sortie indépendante** (porte ancienne saboterie). Située en fin de visite et à proximité du hall d'accueil, cette nouvelle sortie permettra aux visiteurs sortant d'éviter tout croisement/contact avec les visiteurs entrant. Visible depuis la billetterie, le personnel de permanence pourra donc facilement contrôler le flux des visiteurs sortants.
- ✓ **Ouverture de l'ensemble des portes internes** au musée évitant ainsi aux visiteurs de multiplier les contacts avec des objets possiblement infectés.
- ✓ **Ouverture de certaines fenêtres** (hall d'accueil, salle forêt bois, rouets) afin de produire une aération naturelle du Musée
- ✓ Le musée comporte des collections (outils notamment) que le public apprécie de toucher, c'est même un attrait important du musée souvent cité dans les enquêtes de satisfaction. Compte tenu de la pandémie, **une signalétique interdisant le toucher des objets** sera mise en place à de très nombreux endroits musée et en tout état de cause dans toute les salles.
- ✓ La boutique sera fermée. **Aucune autre vente que la billetterie.**
 - **Mise en place de procédure régulière de désinfection** (à 16 h 30 et à 18 h 30 au moment de la fermeture du musée) des parties potentiellement touchées par les visiteurs : poignées de porte, balustrades, rampes escaliers, bouton de lancement de l'hologramme « scie ». En ce qui concerne ce dernier équipement, un flacon de gel hydro alcoolique sera installé à proximité et un panneau invitera les visiteurs à utiliser le gel avant et après utilisation du bouton.
- ✓ **Mise en place d'un plan de communication** rappelant le protocole de visite et les mesures sanitaires générales (affiche Santé Publique France en annexe1). En particulier il sera :
 - Affiché à l'extérieur du musée et dans le hall d'accueil
 - Mis en ligne sur le site internet du Musée
 - Rappelé en divers endroits « stratégiques du musée (5 à 6 emplacements)
 - Rappelé par le personnel chargé de la billetterie à tous les visiteurs
 - Rappel des jauges maximales retenues pour chaque salle (affichage à l'entrée)
- ✓ **Fourniture d'un guide des consignes à suivre** aux personnels de permanence
- ✓ Nettoyage général du musée avant ouverture (fin juin) et fin juillet (milieu de la période d'ouverture).

2.6. Les mesures de protection sanitaire

De nature individuelle ou collective elles concernent :

- ✓ **La fourniture de gel hydro-alcoolique** par le musée à divers endroits du Musée : hall d'accueil, scie battante, sortie étable. Compte tenu de l'absence de paiement « carte bancaire sans contact » **l'utilisation du gel sera rappelé aux visiteurs avant et après chaque paiement.** Il en sera de même pour le personnel qui procédera à sa **propre désinfection après chaque paiement.** En outre le mode de paiement par « corbeille » (une corbeille pour le montant payé par les visiteurs, une corbeille pour le personnel musée pour le rendu monnaie).
- ✓ **Port du masque obligatoire pour le personnel du Musée et les visiteurs**

Fait à Sauvain le 6 juin 2020

Les co-présidents du Musée
Daniel ARNOULT et Daniel DERORY

LE MUSÉE DE LA FOURME
"Le bourg" - 42990 SAUVAIN
Tél. 04 77 76 30 04

Daniel DERORY

AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAUVAIN

Je soussigné Jean René JOANDEL, maire de SAUVAIN formule l'avis suivant

Compte tenu des mesures prises, j'émet
un avis favorable à l'ouverture du Musée
de la Fourme et de Tradition le 1er juillet
2020.

